

# PAYSAGE JARDINS & ESPACES VERTS un art de vivre



Aujourd'hui les citadins en mal de nature, « d'espaces verts » sont fortement consommateurs de plantes d'intérieur, d'extérieur pour agrémenter leur jardin mais également les parcs aménagés dans les zones urbaines. Les ménages comme les entreprises investissent dans le végétal pour agrémenter leur cadre de vie.

Afin de répondre à ce besoin croissant des citoyens, les collectivités locales aménagent de plus en plus les espaces urbains et développent des espaces verts publics avec la plantation

d'arbres, de fleurs, des pelouses de détente, des espaces de jeu pour les enfants...

Ces nouveaux besoins et attentes de la société ont contribué à développer un secteur d'activité : le paysage.

Il devient alors un produit de consommation avec ses exigences auxquelles doivent répondre les entreprises du paysage qui nécessitent des salariés créatifs, bons techniciens et à l'écoute des clients.



## | PAYSAGE

— Le secteur est florissant. En 2002, beaucoup d'entreprises se sont créées.

— Les activités sont diversifiées. La création de jardins et d'espaces verts arrive en premier (49 % du chiffre d'affaires), viennent ensuite l'entretien (34 %), l'élagage (7 %), le paysage d'intérieur, le fauchage, l'aménagement de terrain de sport, la création des espaces autoroutiers, le reboisement, le débroussaillage et la végétalisation par projection (10 %).

— Les clients des entreprises du paysage sont les particuliers (39 %), les entreprises (20 %). La commande publique, émanant de l'Etat et des collectivités territoriales, représente 37 % des donneurs d'ouvrage. Le jardin n'étant pas un produit de première nécessité, il est largement soumis au contexte économique : moral des ménages, rentrées fiscales des collectivités, notamment.

## L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE

12 500 entreprises dont 8 400 emploient environ 30 000 équivalent temps plein (Source : UNEP 2001, MSA).

Le taux de féminisation des emplois est faible (11 %). Les entreprises du paysage emploient de la main d'oeuvre saisonnière, notamment sur la période printemps-été. Les principales régions où se situent ces emplois saisonniers sont : l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais.

## LES ENJEUX ET LES IMPACTS SUR LES MÉTIERS ET LES EMPLOIS



- **La concurrence accrue, les exigences croissantes de la clientèle** rendent plus prégnantes la réalisation de prestations de qualité : technique, organisationnel, relation humaine... qui impacte tous les emplois. La certification des entreprises, par le biais de Qualipaysage, s'est complétée, ces dernières années, par une certification de service.
- **Le développement de matériel plus performant** (minipelle, tondeuses autoportées de grande largeur, matériel à maintenance réduite...) nécessite, pour les utilisateurs, des savoir-faire de plus en plus pointus.
- **Les conditions réglementaires en matière de sécurité au travail, de gestion des déchets et d'utilisation de produits phytosanitaires** rendent les emplois de plus en plus qualifiés.
- Initialement centré sur la réalisation de chantiers (production), **le développement de la relation avec le client** demeure un enjeu fort pour les entreprises du paysage. Il demande aux salariés de ce secteur de développer leurs aptitudes relationnelles : savoir parler de leur métier, pouvoir renseigner, conseiller le client...
- **La majorité des entreprises du paysage sont de petite taille** : sur 8 400 employeurs de main d'oeuvre, 5 600 emploient entre un et cinq salariés, 1 900 entre six et quatorze salariés et 500, plus de quatorze salariés (Source : UNEP 2001). Les ouvriers paysagistes constituent l'essentiel des emplois ; le personnel d'encadrement apparaît dans les entreprises de plus de cinq salariés. La nature même des activités (logique de chantier) implique une certaine autonomie des salariés.

## LES PRINCIPAUX MÉTIERS DU PAYSAGE

*Les dénominations retenues sont les plus fréquemment rencontrées. Cependant, elles peuvent varier d'une région géographique à l'autre.*

- **Ouvrier paysagiste** : il intervient en création et/ou en entretien des jardins et espaces verts. Il s'occupe de la plantation, de la protection des végétaux, de la taille des arbustes, de l'entretien des gazons (tonte, traitement, etc.), de la mise en place de massifs.
- **Élagueur** : formé aux techniques de taille, il est en charge de la taille des arbres, des soins et de l'abattage. Il intervient sur et autour des arbres en milieu urbain. L'exercice de l'élagage peut soit se faire à partir d'une nacelle, auquel cas, l'élagueur doit être formé aux techniques de maniements de la nacelle, soit en grimpant directement à l'arbre. Le grimpeur élagueur doit alors être formé à des techniques comparables à celles de l'alpinisme.
- **Chef d'équipe, chef de chantier** : au delà de la réalisation des activités décrites ci-dessus, le chef d'équipe supervise le travail de plusieurs ouvriers paysagistes sur un même chantier. Le chef de chantier encadre plusieurs équipes. Ces personnes peuvent intervenir dans la formation de leurs équipiers par la transmission de leurs savoir-faire. En plus des activités techniques, il incombe à l'encadrement intermédiaire d'organiser et de gérer les chantiers.
- **Conducteur de travaux, technico-commerciaux** : ils sont les relais du chef d'entreprise dans le développement des activités et le fonctionnement de l'entreprise.
- **Responsable d'études** : il intervient sur la faisabilité technique, administrative et financière de chantiers d'aménagement d'espaces verts importants. Il travaille en bureau d'études, au sein d'une entreprise du paysage ou d'un cabinet d'architecture.

## CONNAÎTRE L'ACCÈS AUX DIPLÔMES ET AUX FORMATIONS

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche  
et des affaires rurales

Direction générale de l'enseignement et de la recherche  
**FORMINFO**

1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS

Tél. 01.49.55.45.29.

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

[www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

Union Nationale des Maisons Familiales et Rurales d'Éduca-  
tion et d'Orientation (**UMFRED**)

58 Rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS

Tél. 01.44.91.86.86. Fax. 01.44.91.95.45.

Contact : [unmfreo@mfr.asso.fr](mailto:unmfreo@mfr.asso.fr)

[www.mfr.asso.fr](http://www.mfr.asso.fr)

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé  
(**CNEAP**)

277 rue Saint Jacques 75005 PARIS

Tél. 01.53.73.74.28. Fax. 01.53.73.74.30.

Contact : [cneap@cneap.scolanet.org](mailto:cneap@cneap.scolanet.org)

[cneap.scolanet.org](http://cneap.scolanet.org)

L'Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion  
(**UNREP**)

94 Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Tél. 01.41.83.14.20. Fax. 01.48.91.22.82.

Contact : [unrep@unrep-edu.org](mailto:unrep@unrep-edu.org)

[www.unrep-edu.org](http://www.unrep-edu.org)

## AVEC OU SANS DIPLÔMES VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES DIFFÉRENTS MÉTIERS

En travaillant dans une entreprise agricole, vous pouvez  
acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à  
l'exercice de votre fonction et développer vos compétences  
en ayant recours à la formation professionnelle continue.

Pour en savoir plus sur les formations de courte  
durée pour les salariés de l'agriculture, les contrats de  
professionnalisation, le droit individuel à la formation  
(DIF), les congés individuels de formation :

### Adressez-vous au :

Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations  
et des entreprises Agricoles (**FAFSEA**)

65 Rue de Bercy

75012 PARIS

Tél. 01.70.38.38.38. Fax 01.70.38.38.00

Contact : [info@fafsea.com](mailto:info@fafsea.com)

[www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)

**La formation professionnelle vous permet d'évoluer d'un  
emploi à l'autre.**

Une validation de votre expérience par un diplôme est  
aujourd'hui possible : tout savoir sur la **VAE**.  
(Renseignez-vous auprès de la Direction Régionale de  
l'Agriculture et de la Forêt de votre région).

## LES PRINCIPALES FORMATIONS DIPLÔMANTES

### ■ NIVEAU V

**Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole CAPA**

Travaux paysagers

**Brevet d'Études Professionnelles Agricoles BEPA**

Travaux paysagers

Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux

Services. Spécialité : vente de produits horticoles et de jardinage

**Brevet Professionnel Agricole par Unités Capitalisables BPA**

par UC

Chef d'entreprise ou Ouvrier Hautement Qualifié en jardins et

espaces verts

### ■ NIVEAU IV

**Baccalauréat professionnel BAC PRO**

Travaux paysagers

Aménagement de l'espace

Commerce. Technicien-conseil vente en produits horticoles et de

jardinage

**Bac Technologique Sciences et Techniques de l'Agronomie et de**

**l'Environnement (STAE)**

**Brevet Professionnel par Unités Capitalisables BP par UC**

Travaux paysagers

### ■ NIVEAU III

**Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA**

Aménagements paysagers

Gestion et protection de la nature

Technico commercial. Spécialité : végétaux d'ornement

### ■ NIVEAU I

**Ingénieur horticulture et paysage**

## MIEUX CONNAÎTRE CE SECTEUR

**UNEP** Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage

10 Rue de Saint Marc

75002 PARIS

Tel. 01.42.33.18.82. Fax. 01.42.33.56.86.

[www.unep-fr.org](http://www.unep-fr.org)

**Sur les métiers de technicien et de cadre**

[www.apecita.com](http://www.apecita.com)

Contactez :  
l'ANEFA dans votre département ou votre région  
[www.anefa.org](http://www.anefa.org)

